



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

Rapport à l'appui du cautionnement par la commune des Ponts-de-Martel du prêt bancaire de fr. 350'000.- sollicité par « Le Marais-Rouge, Société coopérative de chauffage à distance à bois »

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Le Conseil communal a récemment été approché par le comité de la Société coopérative de chauffage à distance à bois Le Marais-Rouge dans le but d'obtenir un cautionnement communal relatif à l'emprunt de fr. 350'000.- qu'il souhaite effectuer auprès d'une banque afin d'étendre son réseau.

Le rapport qui nous a été présenté à cette occasion est d'une telle clarté que nous avons décidé de l'annexer au présent document, avec l'accord, bien entendu, de son auteur.

Ainsi, vous pourrez prendre connaissance de ces projets en toute transparence, ainsi que de leurs conséquences financières.

Le Conseil communal souhaite toutefois préciser les éléments suivants, en complément de ces informations :

Risques pour la commune

Depuis sa création, la société coopérative de chauffage à distance a su prouver ses compétences en matière de gestion financière de ses infrastructures.

Au niveau des risques que représente un cautionnement de cette somme par la commune, ils sont relativement faibles. Effectivement, si des mauvaises surprises devaient survenir au niveau du prix du bois, de la baisse de la fourniture de chaleur, de la hausse des taux d'intérêts ou de problèmes techniques, une adaptation du prix de vente de la chaleur permettrait de les gommer.

A noter également que les clients du chauffage à distance sont tenus, par contrat de longue durée, de se procurer leur énergie de chauffage auprès de la société coopérative, faute de quoi, le manque à gagner leur serait facturé.

Rétribution du cautionnement

L'article 8 alinéa 9 du *Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC)*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015, prévoit une rémunération des cautionnements par un taux fixe annuel compris entre 0.5% et 1.5%. Ce taux est appliqué au montant résiduel des engagements ouverts et est défini selon quatre critères.

Dans le présent cas, s'agissant du cautionnement d'un prêt sollicité par une société privée, **le taux de rémunération de base est fixé à 0.5%**.

Critère n°1 – Durée : si la caution s'étend au-delà de 5 ans, la rémunération du cautionnement est majorée de 0.25%, **ce qui correspond au cas présent**.

Critère n°2 – Résultat : si le cash-flow est négatif sur 2 des 3 dernières années, la rémunération du cautionnement est majorée de 0.25%, ce qui ne correspond pas au cas présent.

Critère n°3 – Liquidités : si la trésorerie nette est négative sur 2 des 3 dernières années, la rémunération du cautionnement est majorée de 0.25%, ce qui ne correspond pas au cas présent.

Critère n°4 – Endettement : si le seuil d'endettement est supérieur à 70% sur 2 des 3 dernières années, la rémunération du cautionnement est majorée de 0.25%, **ce qui correspond au cas présent**.

Ainsi, le taux de rémunération de ce cautionnement-ci est de 1%.

Montant maximal pouvant être cautionné par la commune

Aucune limite de cautionnement n'est prévue dans la réglementation en vigueur. Par contre, le cautionneur (la commune), doit analyser avec attention chaque demande de cautionnement (notamment au niveau des risques) et se fixer ses propres limites. En parallèle, le prêteur (la banque) s'assurera de la bonne santé financière du cautionneur avant d'accorder le prêt.

Sensible et convaincu par les éléments avancés, **le Conseil communal est favorable au cautionnement de cet investissement.** De plus, la présence d'un réseau de chauffage à distance aux Ponts-de-Martel permet à notre localité de tendre vers les objectifs fédéraux et cantonaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un tel réseau est un élément fondamental des *Plans communaux des énergies* à mettre en place par les communes.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

- Annexes :**
- Rapport de la société coopérative
 - Annexe 1 du rapport de la société coopérative
 - Annexe 2 du rapport de la société coopérative



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

Vu la loi sur les communes,

Vu la loi sur l'exercice des droits politiques,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 et son règlement général d'exécution (RLFinEC) du 20 août 2014,

Vu le rapport du Conseil communal du 12 mai 2022,

a r r ê t e :

Article 1 : Le Conseil communal est autorisé à garantir le remboursement du prêt de fr. 350'000.- maximum accordé à « Le Marais-Rouge, Société coopérative de chauffage à distance à bois », pour l'extension de son réseau de chauffage à distance.

Article 2 : La garantie s'étendra sur toute la durée du prêt, soit 20 ans au maximum.

Article 3 : Son taux de rémunération est fixé à 1%.

Article 4 : Elle figurera pour mémoire dans le tableau des garanties.

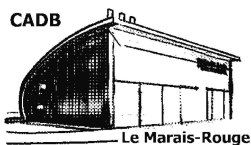
Article 5 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 1^{er} juin 2022

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Didier Barth

Floriane Perret



*Société coopérative
de chauffage à distance à bois
2316 Les Ponts-de-Martel*

**Rapport à l'appui d'une
demande de cautionnement
en vue de l'obtention
d'un crédit bancaire.**

Table des matières

1. Exposé, objectif.....	3
2. Bref rappel historique.....	3
3. Projets 2022-2023.....	4
4. Capacités des installations.....	7
5. Budget d'investissement.....	7
6. Financement – approche globale.....	8
7. Financement dans le temps.....	8
8. Prêts participatifs.....	9
9. Budget prévisionnel (exploitation).....	9
10. Bilans, évolution.....	10
11. Cautions en vigueur, évolution.....	11
12. Transition énergétique.....	11
13. Conclusion – demande de cautionnement.....	12

1. Exposé, objectif

Le CADB Le Marais-Rouge (CADB dans le texte) est une société coopérative fondée en 2005 et exploitant un réseau de chauffage à distance à bois sur le territoire de la Commune des Ponts-de-Martel depuis 2007. Projetant la réalisation d'une extension de son réseau, la société est à la recherche d'un financement bancaire pour boucler son budget d'investissement.

L'objectif du présent document est de fournir les éléments décisionnels nécessaires pour les autorités politiques de la Commune des Ponts-de-Martel en vue de la prise de décision quant à l'octroi d'une caution en faveur du CADB. L'éventuel octroi d'une caution devrait permettre à la société bénéficiaire de souscrire un emprunt bancaire auprès d'une institution financière de la place.

2. Bref rappel historique

Le CADB Le Marais-Rouge est le fruit d'une collaboration entre la Ville de Neuchâtel, la Commune des Ponts-de-Martel et un groupe d'intérêt constitué de citoyens du village. Le projet a été développé entre 2004 et 2007 et les rôles de chaque intervenant ont été répartis de la manière suivante.

La Ville de Neuchâtel a réalisé et financé le centre forestier abritant le cantonnement de son service forestier ainsi qu'un volume, à louer, destiné à recevoir des installations pour une chaufferie à bois et un silo de stockage de plaquettes de bois. La Ville de Neuchâtel est également un des fournisseurs principaux de bois du CADB et appuie ce dernier pour les activités d'approvisionnement en bois.

Le groupe d'intérêt, devenu CADB Le Marais-Rouge, a réalisé et financé les installations techniques de la centrale de chauffage, le réseau de distribution de la chaleur et l'ensemble des sous-stations alimentant les bâtiments. Le CADB est autonome dans sa gestion.

Enfin, la Commune des Ponts-de-Martel a apporté un soutien déterminant par le biais de plusieurs cautions accordées au CADB, par le raccordement au réseau de chauffage à distance de nombreux bâtiments dont elle est propriétaire, et par la mise à disposition de collaborateurs techniques pour le suivi de la chaufferie dans le cadre d'un contrat de sous-traitance. Cette collaboration se maintient et fonctionne très bien depuis une quinzaine de saisons de chauffe à la satisfaction des trois parties.

Durant cette période, le réseau de chauffage à distance a connu une évolution importante. De 35 bâtiments preneurs de chaleur en 2007, le nombre de raccordements a fortement augmenté pour atteindre 87 preneurs de chaleur en 2022. Pour compléter le réseau de base de 2007, une première extension vers la Citadelle a été réalisée en 2010 et une deuxième extension vers l'Est du village (Major-Besoin et ch. de Sommartel) a été réalisée en 2016 avec à cette occasion, l'acquisition d'une deuxième chaudière à bois pour la chaufferie.

Le CADB distribue actuellement quelque 5'000'000 de kWh par année ce qui correspond à environ 600'000 litres de mazout. La consommation de bois est de l'ordre de 6'000 m³ de plaquettes par année.

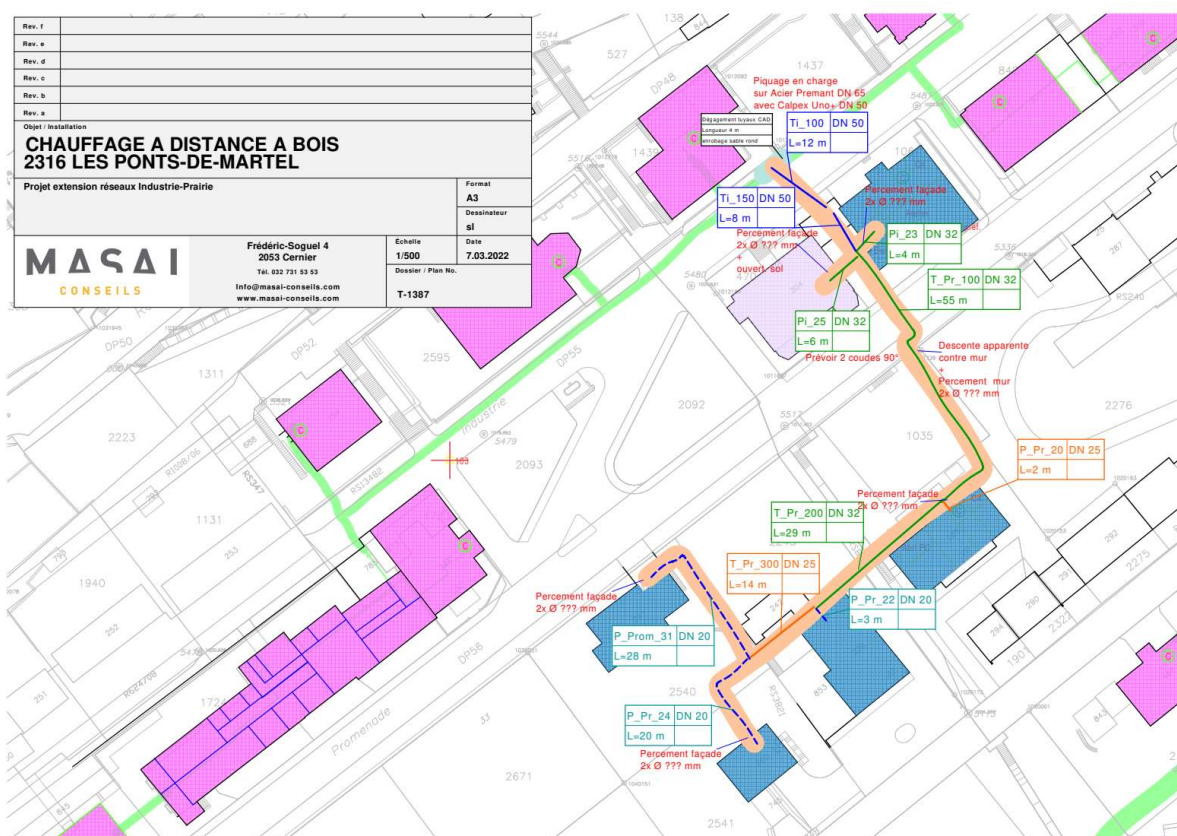
3. Projets 2022-2023

Dès 2020, plusieurs propriétaires de bâtiments nous ont sollicités pour étudier la possibilité de raccorder leur immeuble au réseau de chauffage à distance. Une pré-étude a été menée au sein du comité du CADB pour évaluer les besoins des propriétaires et de leurs voisins afin de déterminer si des extensions du réseau pouvaient être envisagées.

Cette pré-étude a débouché sur un projet global incluant quatre extensions possibles du réseau et la connexion de plusieurs bâtiments (pré-raccordements). Il faut préciser que même si le terme extension est évoqué, il s'agit principalement de densifier le réseau dans l'espace qu'il couvre aujourd'hui et non d'étendre le réseau géographiquement. Ces quatre extensions sont les suivantes.

Industrie – Prairie

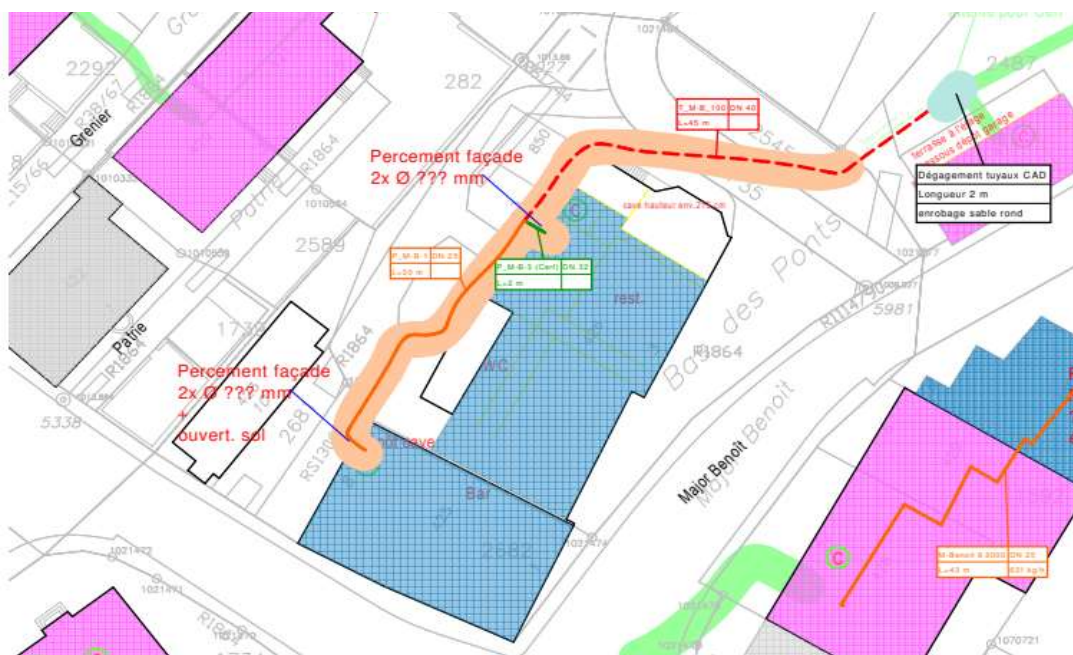
Extension à partir de la conduite se trouvant en-dessous de Collège 7 (E. Ducommun) et devant alimenter 5 bâtiments (un sixième est à l'étude – Industrie 25) dont 2 locatifs et 3 villas. Tous les propriétaires sont partants pour un raccordement.



Puissance raccordée : 103 kW (sans Industrie 25).

Major-Benoit (Hôtel du Cerf)

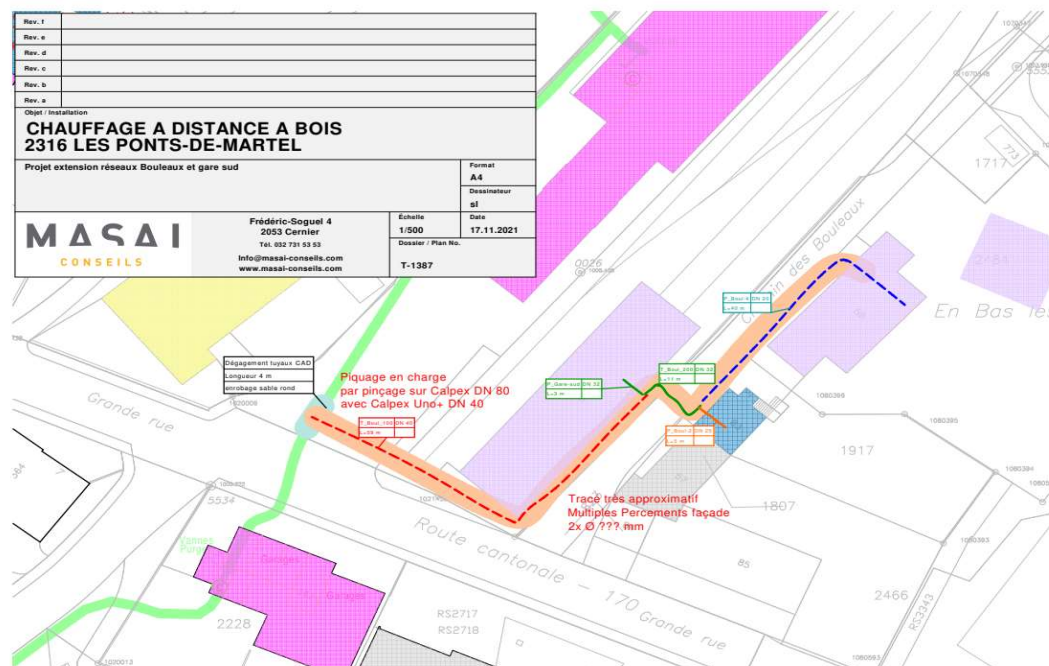
Prolongation des conduites en attente au nord du bâtiment de Major-Benoit 5 (P. Perrinjaquet) et alimentation de 2 bâtiments (commercial et locatif). Les propriétaires sont partants pour un raccordement.



Puissance raccordée : 73 kW

Bouleaux

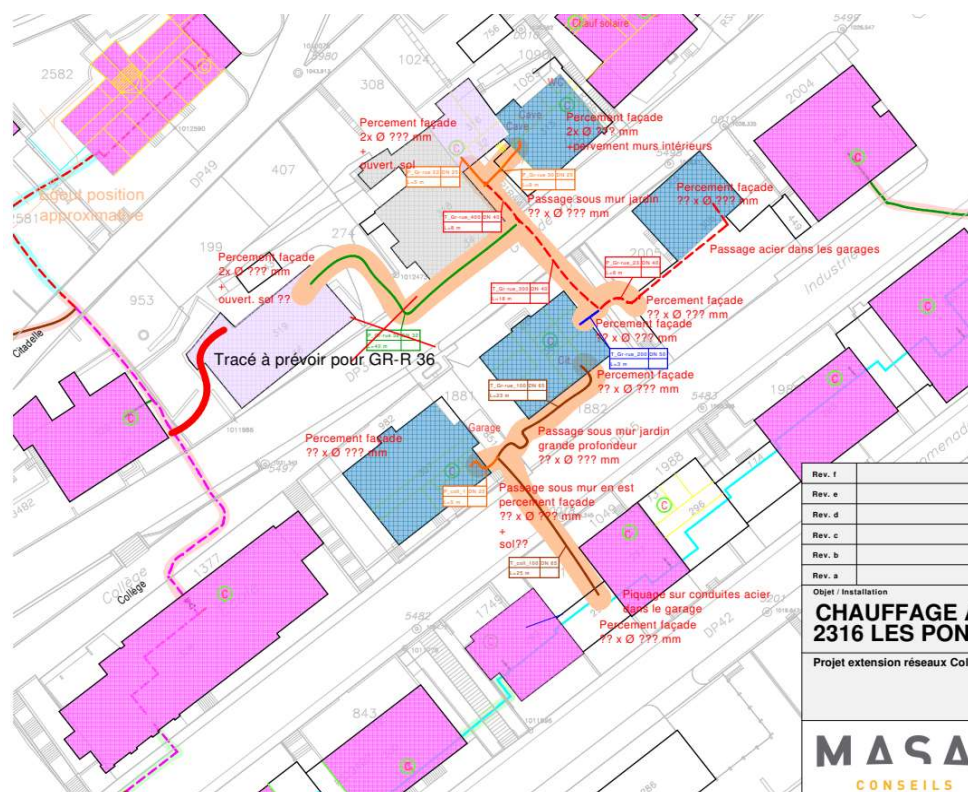
Extension à partir de la conduite traversant la place de la gare et alimentation de 3 bâtiments dont un hangar et deux petits locatifs. Nous sommes en attente d'une prise de position de TransN mais le préavis est positif. Les autres propriétaires sont partants.



Puissance raccordée : 64 kW

Collège – Grande-Rue

Extension depuis la conduite se trouvant à la rue de l'Industrie et alimentation de 4 immeubles locatifs (situation connue à ce jour). Les propriétaires sont partants pour un raccordement.



Puissance raccordée : 153 kW

Des discussions sont en cours pour le bâtiment Grande-Rue 36 dont la connexion devrait être réalisée par piquage sur la conduite longeant le bâtiment Grande-Rue 38 (en dehors de la chaussée en cours de travaux).

Pré-raccordements

Le projet prévoit également le pré-raccordement au réseau de 4 bâtiments locatifs pour une puissance raccordée de : 88 kW.

Deux villas sont en cours de changement de propriétaire et sont actuellement pré-raccordées. Dans le projet, la réalisation des sous-stations pour ces bâtiments est envisagée.

Récapitulatif

Le projet d'étude porte sur l'extension globale du réseau vers 23 bâtiments pour une puissance additionnelle estimée à 565 kW. En cas de réalisation de ces extensions, nous dépasserons la barre des 100 bâtiments preneurs de chaleur.

Ces extensions représente un volume annuel de 120'000 litres de mazout. En cas de réalisation, ce volume s'ajouterait aux 600'000 litres de mazout déjà transférés vers le bois dans le cadre de l'exploitation du réseau du CADB Le Marais-Rouge (voir chapitre 12).

4. Capacités des installations

Au niveau du réseau de transport de la chaleur et au niveau de la chaufferie, nous disposons des capacités nécessaires pour répondre aux besoins liés à l'extension.

Chaufferie – puissance disponible

Chaudière à bois No. 1	1'250 kW
Condenseur No. 1	150 kW
Chaudière à bois No. 2	1'000 kW
Condenseur No. 2	120 kW
Total de la puissance max. disponible	2'520 kW

Besoins – puissance de pointe

Puissance actuelle de pointe	2'000 kW
Puissance de pointe - extensions	400 kW
Total de la puissance de pointe nécessaire	2'400 kW

Une fois ces extensions réalisées, le réseau aura atteint sa maturité mais il restera encore plusieurs bâtiments pré-raccordés ou très proches du réseau qui pourront être intégrés ultérieurement. En revanche, une extension du réseau vers la partie haute du village ne peut pas être envisagée.

Note : 565 kW de puissance souscrite (contrats) = 400 kW de puissance chaudière.

5. Budget d'investissement

Pour ce projet, l'intérêt des propriétaires pour un raccordement étant fort et les délais de réalisation relativement courts, il a été estimé qu'une étape de chiffrage d'un d'avant-projet n'était pas souhaitable. Aussi, c'est un chiffrage du projet de réalisation par le biais de soumissions établies par des entreprises de la place qui a été choisi.

Ceci implique un risque financier pour le CADB en termes d'honoraires de bureau d'ingénieurs mais c'est une sécurité importante pour les chiffres avancés tant auprès des sociétaires de la coopérative devant se positionner sur la réalisation de ce projet que auprès des autorités devant se positionner sur l'octroi d'une caution.

Types de travaux	Montants
Génie civil	CHF 228'000.-
Conduites et sous-stations	CHF 370'000.-
Honoraires ingénieurs	CHF 91'000.-
Comité – divers et imprévus	CHF 60'000.-
Total des investissements	CHF 749'000.-

L'enveloppe intègre la réalisation de l'ensemble des 23 bâtiments. Il s'agit donc de l'enveloppe maximale.

6. Financement – approche globale

La projection pour le financement se présente comme suit :

Modes de financement	Montants
Investissement global	CHF 749'000.-
Forfaits de raccordement	CHF - 281'000.-
Subventions programme bâtiment	CHF - 94'000.-
Montant à financer - emprunts	CHF 374'000.-

Pour ce projet, nous avons un taux de fonds propres de 50%. Ceci s'explique d'une part, par le fait que les forfaits de raccordement payés par les propriétaires ont été augmentés par rapport aux projets précédents et d'autre part, par l'entrée en vigueur des subventions cantonales pour le programme bâtiment.

Les subventions cantonales sont attribuées aux propriétaires qui échangent une chaudière à mazout pour un mode de chauffage utilisant des ressources renouvelables. C'est le cas pour la quasi totalité des bâtiments considérés. Ces subventions sont accordées aux propriétaires des bâtiments mais, par un article du contrat de vente de chaleur, ces derniers cèdent ces subventions au CADB Le Marais-Rouge.

7. Financement dans le temps

La réalisation du projet s'étale sur plusieurs années. Nous débutons par les travaux de réalisation de toutes les branches de réseaux prévues, génie civil et conduites ainsi que par la réalisation d'une dizaine de sous-stations, ce qui représente la partie la plus importante des investissements (exercice 2022-2023).

Modes de financement	2022-23	2023-24	2024-25	2024-25	Total
Investissement annuel	585'000.-	80'000.-	63'000.-	21'000.-	749'000.-
Forfaits de raccordement	- 123'000.-	- 62'000.-	- 69'000.-	- 27'000.-	- 281'000.-
Subventions progr. bât.	0.-	- 36'000.-	- 22'000.-	- 36'000.-	- 94'000.-
Montant des emprunts	462'000.-	- 18'000.-	- 28'000.-	- 42'000.-	374'000.-

Les autres sous-stations seront progressivement réalisées comme le montre le tableau ci-dessus. Nous avons également considéré un délai dans le versement des subventions du programme bâtiment.

On constate que le besoin en financement est plus important sur l'exercice 2022-2023 mais il est temporaire.

8. Prêts participatifs

Comme pour les projets d'extensions de 2010 et 2016, nous avons relancé un appel de fonds auprès des propriétaires de bâtiments raccordés au réseau.

Modes de financement	2022-23	2023-24	2024-25	2024-25	Total
Montant des emprunts	462'000.-	-18'000.-	-28'000.-	-42'000.-	374'000.-
Prêts participatifs à moyen terme	- 100'000.-	0.-	0.-	0.-	- 100'000.-
Emprunt bancaire BCN IV	- 300'000.-	15'000.-	15'000.-	15'000.-	- 255'000.-
Prêts participatifs à court terme	- 62'000.-	3'000.-	13'000.-	27'000.-	- 19'000.-
Soldes	0.-	0.-	0.-	0.-	374'000.-

A ce jour, nous avons des promesses de prêts participatifs pour un montant de CHF 80'000.- et un accord de principe pour des prêts participatifs à court terme pour le montant de CHF 62'000.-. **En conclusion, le montant du crédit bancaire nécessaire au projet est de CHF 300'000.-.** Un montant de réserve de CHF 50'000.- est à envisager dans le cadre du cautionnement.

9. Budget prévisionnel (exploitation)

Un budget prévisionnel a été établi sur une période de 2022 à 2030 soit huit années sur la base des budgets prévisionnels réalisés pour le projet initial et pour les extensions déjà menées.

Résultats nets cumulés 2022 - 2030	Montants cumulés	Montants par année
Selon AG sept. 2021 (4'900'000 kWh vendus par année)	CHF 2'644.-	CHF 330.-
Scénario de référence (4'700'000 kWh vendus par année)	CHF - 99'755.-	CHF - 12'470.-
Extensions 2022-23 (4'700'000 kWh vendus par année)	CHF 59'530.-	CHF 7'440.-

La première ligne du tableau est une reprise du budget prévisionnel discuté en AG.

L'analyse cherche à montrer l'effet de la réalisation de ces extensions sur la rentabilité globale du réseau de chauffage à distance. Aussi, nous avons considéré un scénario de référence volontairement pessimiste pour ce qui est de la chaleur vendue. En effet, nous ne sommes pas à l'abri de saisons hivernales chaudes. Ces deux dernières saisons, y-compris 2021-22, nous sommes au-delà de 4'900'000 kWh vendus. Nous avons également intégré un réinvestissement pour le renouvellement de la 1ère chaudière sur l'exercice 2026-27.

L'analyse montre que la réalisation des extensions améliore de façon marquée la rentabilité du réseau. Pour plus de détails, se référer au budget prévisionnel en annexe 1.

10. Bilans, évolution

La structure du bilan du CADB Le Marais-Rouge et son évolution dans le temps pour les sept dernières années sont présentées dans l'annexe 2.

Quelques commentaires peuvent être donnés.

Stock bois-énergie / en-cours

Sur l'exercice 2019-2020, les ventes de chaleur ont été nettement inférieures aux acomptes facturés. Au bouclage, nous devons quelque CHF 35'000.-- à nos clients, montant qui se retrouvait dans les liquidités.

Actifs transitoires

Jusqu'en 2020, nous bénéficions du rachat des réductions d'émissions de CO₂ par la fondation Klik. Nous pouvons facturer les réductions d'une année civile seulement sur l'exercice d'après en raison des procédures de vérification assez longues. Aussi, nous avons un décalage de 6 mois constituant la plus grande part des actifs transitoires. Ceci explique pourquoi le montant des actifs transitoires pour 2020-2021 est nettement réduit.

Immobilisation-Investissements

Depuis 2014, des réinvestissements ont été réalisés pour CHF 2'026'000.- pour les extensions vers l'Est du village et la 2ème chaudière. Dans le même laps de temps, les amortissements comptables se sont montés à CHF 1'738'000.- soit en moyenne CHF 248'000.- par année. Ceci correspond à des durées d'amortissement de 15 ans pour les installations en chaufferie et de 25 ans pour le réseau.

Crédits bancaires

Depuis 2014, des amortissements financiers ont été réalisés pour un montant de CHF 1'433'000.- conformément aux attentes de la BCN et de la LIM. En 2016, un nouveau crédit bancaire de 1,6 millions de francs a été contracté.

Prêts participatifs

Les prêts participatifs ont été introduits en 2010 lors de l'extension vers la Citadelle. A ce jour, une vingtaine de personnes, sociétaires, propriétaires ou particuliers, ont accordé un ou plusieurs prêts à terme au CADB. Au moment des échéances, les taux de renouvellement sont très élevés.

Forfaits de raccordement

Les forfaits sont facturés à chaque propriétaire suite à la signature d'un contrat de vente de chaleur. C'est un moyen important d'obtenir des fonds propres pour le financement des investissements. Un forfait de raccordement peut être considéré comme un acompte de chaleur vendue pour une période de 20 ans. Aussi, chaque année, une réduction de 1/20ème du montant global des forfaits est réalisée et portée au chiffre d'affaire d'où la baisse régulière du montant global (en l'absence de nouveaux raccordements).

Le montant de ces amortissements va sensiblement diminuer à partir de 2027-28 dans la mesure où 20 ans se seront écoulés depuis la mise en oeuvre des 35 premiers raccordements.

11. Cautions en vigueur, évolution

Le CADB Le Marais-Rouge bénéficie de trois cautions selon le tableau ci-dessous.

Cautions	Année	Montant initial	Solde au 31.12.20	Solde au 31.12.21	Amortis. Annuel
Prêt LIM	2016	CHF 620'000.--	CHF 217'000.--	CHF 186'000.--	CHF 31'000.--
Crédit BCN I	2010	CHF 500'000.--	CHF 197'200.--	CHF 170'800.--	CHF 26'400.--
Crédit BCN II	2017	CHF 1'600'000.--	CHF 1'200'000.--	CHF 1'100'000.--	CHF 100'000.--
Totaux		CHF 2'720'000.--	CHF 1'614'200.--	CHF 1'456'800.--	CHF 157'400.--

Note : les cautions sur les crédits BCN sont rémunérées. Ce n'est pas le cas pour la caution couvrant le prêt LIM. **Depuis la mise en vigueur de la rémunération des cautions en 2016, la Commune des Ponts-de-Martel a réalisé un produit d'intérêts cumulé de plus de CHF 86'000.- jusqu'en 2021.**

Ci-dessous, l'évolution du montant global des cautions accordées au CADB Le Marais-Rouge par la Commune des Ponts-de-Martel en cas d'accord.

Cautions	Année	Montant initial	Solde au 31.12.22	Solde au 31.12.23	Solde au 31.12.24
Prêt LIM	2016	CHF 620'000.--	CHF 155'000.--	CHF 124'000.--	CHF 93'000.--
Crédit BCN I	2010	CHF 500'000.--	CHF 144'400.--	CHF 118'000.--	CHF 91'600.--
Crédit BCN II	2017	CHF 1'600'000.--	CHF 1'000'000.--	CHF 900'000.--	CHF 800'000.--
Crédit BCN III	2022	CHF 300'000.--	CHF 300'000.--	CHF 285'000.--	CHF 270'000.--
Totaux		CHF 3'020'000.--	CHF 1'599'400.--	CHF 1'427'000.--	CHF 1'254'600.--

12. Transition énergétique

Le projet d'extension permettra, à terme, une augmentation de 20% du volume actuel de mazout transféré vers le bois. Une estimation faite par le bureau MASAI en 2005 faisait état d'un volume global de mazout consommé pour le village de 1'300'000 litres annuels. Même si ce chiffre mériterait d'être vérifié par enquête, le projet étendu permettrait de couvrir plus de 55% de la consommation globale du village.

Récapitulation

	Nombre	Equiv. mazout
Bâtiments à raccorder au réseau	16	92'000 l/an
Bâtiments en discussion	5	23'000 l/an
Bâtiments pré-raccordés - sous-stations	2	5'000 l/an
Total	23	120'000 l/an

Réseau - prévisions

Nombre de preneurs de chaleur actuels	87	600'000 l/an
Potentiel pour les extensions 2022 - 23	23	120'000 l/an
Total potentiel à terme	110	720'000 l/an

13. Conclusion – demande de cautionnement

Cette densification du réseau est très importante pour l'équilibre financier du réseau. En effet, sur les 23 bâtiments potentiellement raccordables, plus de la moitié sont des immeubles d'habitation de moyenne puissance. De plus, la longueur totale des conduites à réaliser est d'environ 600 mètres pour une puissance globale de 565 kW ce qui représente à peine moins de 1 kW raccordé par mètre de conduite. Les extensions de 2010 et 2016 avait un coefficient nettement inférieur.

Enfin, la chaufferie ne devant pas être adaptée, le fait d'avoir un plus grand nombre de bâtiments preneurs de chaleur en réduit la charge par kWh vendu.

Sur ces bases, nous sollicitons la Commune des Ponts-de-Martel pour l'octroi d'une caution rémunérée d'un montant de CHF 350'000.- à amortir sur une période de 20 ans en vue de l'obtention d'un crédit bancaire.

Les Ponts-de-Martel, le 3 mai 2022

Auteur : B. Jean-Mairet



LE MARAIS-ROUGE

Société coopérative de chauffage à distance à bois

Bilans annuels - Période du 01.07.2014 - 30.06.2021

BILAN	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
ACTIF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Liquidités (caiss, banques)	37'302.55	64'058.98	57'844.01	87'141.58	340'322.28	86'512.49	14'343.56
Débiteurs-clients	17'278.00	-1'693.00	9'390.00	33'538.00	36'298.00	96'243.00	29'864.95
Stock bois-énergie / en-cours	31'227.96	-35'627.18	48'038.47	24'887.00	30'316.00	26'230.00	30'459.50
IA, TVA à récupérer	0.00	0.00	0.00	4'973.86	11'123.77	0.00	3.90
Actifs transitoires	17'354.30	42'708.75	40'434.00	47'628.55	42'121.80	54'698.79	38'600.30
Immobilisations-Investissements	2'750'800.00	3'028'000.00	3'256'000.00	3'508'550.00	3'603'000.00	2'514'110.00	2'462'550.00
TOTAL ACTIF	2'853'962.81	3'097'447.55	3'411'706.48	3'706'718.99	4'063'181.85	2'777'794.28	2'575'822.21
PASSIF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Créanciers + TVA	22'773.69	21'084.82	48'484.85	44'657.70	123'750.10	251'349.09	68'626.97
Passifs transitoires	22'779.20	26'233.80	40'638.45	33'202.10	23'306.65	40'150.00	731.26
Crédit bancaire BCN - I	500'000.00	600'000.00	700'000.00	800'000.00	900'000.00	1'000'000.00	1'100'000.00
Crédit bancaire BCN - II	184'000.00	210'400.00	236'800.00	302'000.00	328'400.00	354'800.00	381'200.00
Crédit bancaire BCN - III	1'150'000.00	1'250'000.00	1'350'000.00	1'450'000.00	1'550'000.00	0.00	0.00
Crédit LIM	217'000.00	248'000.00	279'000.00	310'000.00	341'000.00	372'000.00	403'000.00
Prêts participatifs	271'629.70	237'000.00	201'517.00	218'536.00	228'388.00	214'532.00	207'644.00
Capital social	46'000.00	46'000.00	45'000.00	44'000.00	43'000.00	39'000.00	39'000.00
Bénéfices reportés	21'921.88	20'443.27	20'014.42	19'904.27	18'949.84	18'490.53	944.98
Réserve générale	8'500.00	8'500.00	7'000.00	5'500.00	4'000.00	2'500.00	1'000.00
Forfaits de raccordements	377'294.67	403'307.05	426'302.91	422'418.77	445'102.83	428'583.35	296'729.45
Provisions - réseau CAD, impôts	25'000.00	25'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00	50'000.00
Provision impôts	0.00	0.00	520.00	490.00	530.00	530.00	4'000.00
Résultat de l'exercice	7'063.67	1'478.61	6'428.55	6'010.15	6'754.43	5'859.31	22'945.55
TOTAL PASSIF	2'853'962.81	3'097'447.55	3'411'706.18	3'706'718.99	4'063'181.85	2'777'794.28	2'575'822.21
Taux des fonds propres	15.9%	15.4%	14.6%	13.3%	12.6%	17.6%	13.1%
Taux des fonds propres (avec prêts)	25.4%	23.1%	20.5%	19.2%	18.2%	25.3%	21.2%